

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de  
l'université Jean Monnet réunie le 24 mai 2024 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
<i>Acte 42 -2024</i>	Modifications de maquettes de la Faculté des Sciences et Techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Licence « Informatique »</li> <li>- Licence « Sciences de la terre »</li> </ul>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative aux modifications de maquettes de la Faculté des Sciences et Techniques :

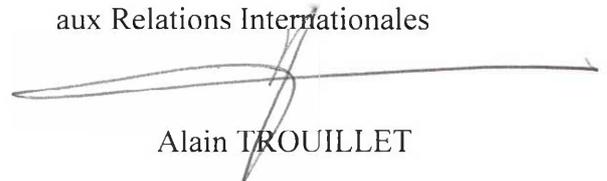
- Licence « Informatique »
- Licence « Sciences de la terre »

Document annexé et disponible à la DFIP.

A Saint Etienne le 27 mai 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et  
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 38 QUORUM : 19	REPRESENTES : 16	PRESENTS : 05
-----------------------------	------------------	---------------

POUR : 21	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------



Total participant		Total participant		Total participant		Total participant		Total participant		Total participant		Total participant		Total participant		Total participant		Total participant		Total participant	
[Redacted content]																					







